



## Naissance

Louis Mandrin est né le 11 février 1725 à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs dans le Dauphiné (à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Grenoble en bordure de la plaine de Bièvre). Il est le fils aîné d'une vieille famille dauphinoise installée à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs au XVIIe siècle. Son père François-Antoine Mandrin est négociant marchand et maquignon. Il est aussi notable et prend part aux assemblées villageoises. Sa mère Marguerite Veyron-Churlet est également issue d'une famille stéphanoise aisée. Ensemble, ils ont neuf enfants : Louis, Pierre-Maurice, Claude, Antoine-François, Jean, Marie, Marianne, Annie, Cécile.

## Déchéance sociale

Suite au décès de son père le 20 janvier 1742, Louis devient, à 17 ans, le chef de famille. Il est désormais à la tête d'un commerce et d'une exploitation agricole.

Alors qu'il est couvert de dettes il perd un long procès de bornage en 1746 et est condamné à de lourds dommages et intérêts.

La guerre de succession d'Autriche offre peut être à Mandrin l'opportunité d'assainir sa mauvaise situation financière. Le 1er mai 1748, il signe avec les banquiers lyonnais Archimbaud, Dubois et Cie un traité par lequel il s'engage à fournir 97 mulets pour transporter à travers les Alpes les vivres et fournitures nécessaires aux troupes du maréchal Belle-Isle engagées en Italie. Cette entreprise, qui dure du 27 mai 1748 au 19 juillet 1749, est un désastre. Il perd de nombreux mulets. De retour en Dauphiné, il n'obtient pas les indemnités qu'il réclame pour le travail fourni. De nouveau ses difficultés s'accroissent.

La gêne dans laquelle tombe la famille Mandrin les incite à voler et ils sont condamnés une fois de plus. Louis recourt alors à des expédients et négocie du tabac de contrebande à Grenoble. Quant à ses frères, Pierre et Claude Mandrin, ils imaginent un plan de vol de l'église. Le Parlement de Grenoble les condamne à la flétrissure (on marque l'épaule du condamné au fer rouge des lettres GAL pour galérien) et aux galères à vie. Les deux frères s'enfuient. Seul leur complice subit la sentence. Louis décide alors de venger ses frères et le curé terrorisé s'enfuit du village. Le déshonneur est complet pour la famille Mandrin.

De plus, le 29 mars 1753, a lieu le tirage au sort de la milice. Pierre Brissaud, fils de Claude Brissaud, ancien associé et ami de Louis Mandrin, est désigné. Son père décide de le faire évader. Un certain Pierre Roux, lui aussi désigné par le sort, cherche à s'emparer du jeune homme pour le faire servir à sa place. Il se heurte avec ses deux frères et trois amis à Louis Mandrin, Benoit Brissaud (frère de Pierre) et deux de leurs amis. Le combat est sanglant. Les deux frères de Pierre Roux sont tués à coups de fusil.

L'Intendant du Dauphiné condamne Claude Brissaud à 500 livres d'amende. Son fils Pierre servira 10 ans dans les milices. Son fils Benoit, lui, est pendu à Grenoble, place du Breuil, le 21 juillet 1753. Sa tête est exposée sur le lieu du crime. Quant à Mandrin et ses compagnons, ils sont condamnés aux galères. Louis Mandrin prend la fuite et de ce fait est accusé d'être l'auteur principal du crime.

Parallèlement, Pierre Mandrin, frère de Louis, est pendu pour faux-monnayage.

## Contrebande

Contraint à se réfugier dans la clandestinité, Louis Mandrin rejoint alors le Pont-de-Beauvoisin et entre dans la bande du contrebandier Jean Bélissard. Il en devient vite le chef. Sa troupe, constituée de paysans et de soldats déserteurs, est une véritable armée de plusieurs centaines d'hommes.

Depuis la Suisse et la Savoie, alors terre étrangère, il mène six campagnes en France de janvier à décembre 1754. Il parcourt alors des centaines de kilomètres à travers le Dauphiné, l'Auvergne, le Languedoc, la Bourgogne et la Franche-Comté.

Louis Mandrin séduit la population en lui permettant d'acquérir à bas prix des produits coûteux comme le sel ou le tabac, des marchandises rares ou prohibées comme les indiennes (toiles de coton imprimées aux Indes et importées par l'Angleterre dont le commerce est interdit en France), des montres, des bijoux ou encore des livres protestants. Le clergé et la noblesse investissent même dans son entreprise.

C'est avant tout le fait qu'il s'en prenne à la Ferme générale (collecteurs d'impôts indirects), qui fait de lui un héros aux yeux du peuple. En effet, il tient la Ferme générale pour responsable de sa ruine et de la pendoison de son frère Pierre. Il déclare une véritable guerre contre l'institution la plus puissante et la plus impopulaire de l'Ancien Régime. Il ruine et ridiculise les fermiers généraux allant même jusqu'à vendre aux employés de la Ferme générale, sous la menace, les marchandises qu'il a volées.

## Arrestation et condamnation

Les douaniers et la maréchaussée sont impuissants contre ce trafic. Exaspérée, la Ferme générale en appelle au roi Louis XV et à son armée. Au cours de sa sixième campagne, Mandrin est poursuivi sans relâche par le premier régiment des chasseurs de l'armée française dirigé par le lieutenant-colonel Fischer. Et pour la première fois, le 20 décembre 1754, Mandrin et sa troupe sont mis en fuite lors de la bataille de Gueunand. Le traumatisme est tel que le capitaine reculera indéfiniment sa septième campagne qui, en fait, n'aura pas lieu.

Dans la nuit du 10 mai au 11 mai 1755, les argoulets du régiment du colonel de la Morlière franchissent la rivière Guiers, au gué dit d'Avaux, à Romagnieu, et entrent illégalement dans le duché de Savoie pour enfin capturer Mandrin. Réfugié au château de Rochefort-en-Novalaise, trahi, Louis Mandrin est arrêté en compagnie de son lieutenant Dhuet Saint Pierre Jean François alias Jambon. Ils sont ramenés à Valence.

Le roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, devant cette intrusion dans son territoire, demande l'extradition de Mandrin. Afin d'éviter un incident diplomatique, le roi Louis XV cède mais les fermiers généraux activent le procès.

Le 13 mai 1755, Louis Mandrin et son lieutenant sont remis à M. Levet de Malaval, président de la Commission de Valence chargée de juger les contrebandiers et sont conduits à la prison du Présidial.

Mandrin est jugé le 24 mai. Il subit deux interrogatoires de 4 heures chacun, chaque jour, et est appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Mandrin reconnaît les faits de contrebande mais nie les assassinats et ne dénonce aucun de ses compagnons. Il est accusé de crime de lèse-majesté, assassinats et vols ainsi que de perturber le repos public.

Condamné à la roue, il est exécuté le 26 mai 1755 sur la place des clercs à Valence. Louis Mandrin s'installe lui-même sur la roue (croix de Saint André) et il supporte sans un cri d'avoir par huit coups les bras, les jambes, cuisses et reins rompus vifs. Il est ensuite placé sur une petite roue de carrosse hissée en haut d'un mât, membres repliés sous le tronc. Au bout de huit minutes, à la demande de l'évêque de Valence, son bourreau l'étrangle épargnant ainsi au courageux Mandrin une longue agonie.

## Postérité

L'homme est mort. Mais c'est alors le début de la légende du bandit justicier se battant contre la malhonnêteté des collecteurs d'impôts de l'Ancien Régime. Elle est portée dans tout le pays par une chanson, la Complainte de Mandrin, dont les auteurs sont anonymes.

Très populaire déjà de son vivant, Mandrin demeure, aujourd'hui encore, très célèbre en Dauphiné, Savoie, et dans une moindre mesure dans le reste de la France.